



## Succession argent bloqué par le notaire

Par **paillot pascal**, le **25/06/2017** à **09:18**

Bonjour, Mon notaire a bloqué l'argent de la vente de la maison de mon père décédé sous prétexte qu'il reste d'autre biens à vendre. ne peut-il pas verser la somme de cette maison? les autres biens sont en vente mais pour l'instant pas d'acheteurs cela peu prendre plusieurs mois. va t'il vraiment falloir attendre que tout soit vendu? Merci de votre réponse . mon notaire fait la sourde oreille pour répondre.

Par **youris**, le **25/06/2017** à **09:48**

bonjour,  
dès l'instant ou le notaire a perçu le prix de la vente, il doit vous remettre votre part.  
vous pouvez le relancer par LRAR ou contacter la chambre départementale des notaires.  
tous les héritiers sont-ils d'accord sur la succession ?  
y-avait-il des dettes dans cette succession ?  
la vente des biens contenus dans une succession est indépendant du traitement de la succession, vous pouvez rester en indivision successoral.  
salutations